

Que justice soit faite !

vendredi 7 juin 2019, par [Paul Jeanzé](#)

Au cours de son entraînement matinal, un coureur à pied découvrait sur les rives d'un étang le corps sans vie d'une gamine de huit ans. Dans la semaine qui suivit la macabre découverte, l'autopsie révéla que la petite Mathilde était décédée à la suite d'un violent coup porté à la tête, sans que le corps ne portât aucune autre trace de violence. La jeune enfant était la fille unique d'un couple sans histoire vivant dans un petit village, sans histoire lui non plus, et ce fut sans doute en raison de ces circonstances et de ce contexte somme toute très banals, que le fait-divers donna du fil à retordre à l'institution judiciaire. Issue d'une famille modeste, un enlèvement contre rançon qui aurait mal tourné fut vite écarté ; en outre, dans l'entourage de cette famille sans histoire, il ne fut rien trouvé qui put leur porter préjudice : pas de voisins excédés par un coq insomniaque ou des chiens aux dents trop longues ; pas de femme ni de mari trompé par des promesses sans lendemain ; et surtout, aucun des deux parents n'avait la moindre responsabilité dans la vie locale. Bref, des gens désespérément sans histoire ; une vraie malédiction pour une justice incapable d'exhumer la moindre misère humaine à laquelle elle pût se raccrocher. Dès lors, l'affaire fut bien vite oubliée, du moins par tous ces scribouillards qui avaient comme ordinaire de se goinfrer de l'extraordinaire, souvent sordide, de l'humanité. De leur côté, jamais les parents ne renoncèrent à rechercher la vérité : par deux fois, alors que le délai de prescription allait être atteint, l'avocat dans lequel ils avaient placé le peu d'espoir qui leur restait ainsi que toutes leurs économies, trouva un moyen pour relancer l'instruction ; il est vrai que la justice elle-même regardait d'un œil bienveillant la persévérance de ce couple sans histoire, espérant sans doute secrètement que le mystère un jour fût percé.

*

Les faits que nous venons de brièvement résumer s'étaient déroulés il y a une quarantaine d'années, jusqu'à ce jour où survint une découverte inattendue qui relança une petite histoire qui, sans ce rebondissement, n'aurait eu aucun intérêt à être racontée.

Nouvellement nommé par l'évêché, un jeune prêtre vint à remplacer le curé qui avait longtemps veillé sur la commune où avait vécu si peu de temps la malheureuse Mathilde. En mettant de l'ordre dans les archives de la paroisse, il trouva entre l'Ancien Testament et les Quatre Évangiles un petit carnet dans lequel était consignée la terrible confession, datant des débuts de l'exercice de son prédécesseur, d'un gamin venu avouer être le responsable d'un jeu qui avait mal tourné : les deux enfants étaient en train de chahuter près de l'étang quand Mathilde trébucha malencontreusement sur une racine avant de violemment heurter un rocher. Pris de panique devant le corps inanimé de sa camarade, son compagnon de jeu la poussa dans l'eau et s'enfuit, avant d'aller se confesser quelques jours plus tard, rongé par les remords. Le jeune prêtre, à qui l'on avait maintes fois raconté ce triste événement du passé, car c'était le seul événement majeur qui se fût déroulé dans ce petit village sans histoire au cours des dernières décennies, fit immédiatement le rapprochement entre la confession et l'affaire restée jusqu'à présent sans dénouement. La justice, mise au courant peu de temps après, fit diligence afin de clôturer un dossier qu'elle n'osait plus voir un jour élucidé. Aujourd'hui âgé d'une cinquantaine d'années, l'homme fut rapidement retrouvé et confondu, avant d'être jugé puis condamné à une peine exemplaire de dix ans de réclusion.

Les lecteurs, et avec eux le narrateur de cette nouvelle, ne pourront que se féliciter de cette

salutaire condamnation, laissant ainsi à une famille sans histoire la possibilité de faire définitivement le deuil de son enfant. Il aurait certainement été malvenu de s'éterniser sur le fait que le secret de la confession avait été rompu. Il aurait vraiment été peu élégant de s'interroger sur les motivations qui avaient poussé le prêtre décédé à ne pas emporter le secret dans sa tombe. Était-il si lourd à porter ce secret, et ce même dans l'au-delà ? Avait-il souhaité permettre à la justice humaine de faire son œuvre ? Avait-il simplement oublié de détruire ce carnet ? Et dans cette hypothèse, pourquoi Dieu avait-il souhaité rappeler aux hommes son existence ? Et le nouvel ecclésiastique, avait-il songé un instant aux éventuelles conséquences s'il rompait pour la deuxième fois le secret de la confession ? Car la condamnation, prononcée si tardivement, eut effectivement de lourdes conséquences dans un contexte où le condamné lui-même était marié et père d'une fille à peine plus âgée que celle qu'il avait involontairement poussée vers la mort ; une autre petite famille modeste et sans histoire en quelque sorte. D'ailleurs, c'était parce qu'ils étaient sans histoire, qu'ils vivaient dans un bel univers ponctué de fêtes d'anniversaires et de promenades dominicales en forêt, que la femme ne put supporter que se brisât son monde idéal : elle mit fin à ses jours un mois après l'incarcération de son mari, et leur fille dut être placée dans une famille d'accueil, sans histoire bien entendu. Mais que s'arrête ici ce développement de peu d'intérêt, et que ni vous ni moi ne prêtions trop attention à ce sordide épisode qui ne saurait nous concerner, nous et nos petites vies modestes au sein de paisibles familles sans histoire.